

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 156, rue du Pèlerin (lot 5 527 533 du cadastre du Québec)
secteur Saint-Nicolas

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 19 mai 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, pour une habitation multifamiliale isolée, l'installation d'une génératrice au sol dans la cour avant, à titre de construction accessoire, au lieu qu'aucune génératrice, à titre de construction accessoire, ne soit autorisée tel que prescrit par l'article 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **4 mai 2021 au 18 mai 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 4 mai 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service



Objet :

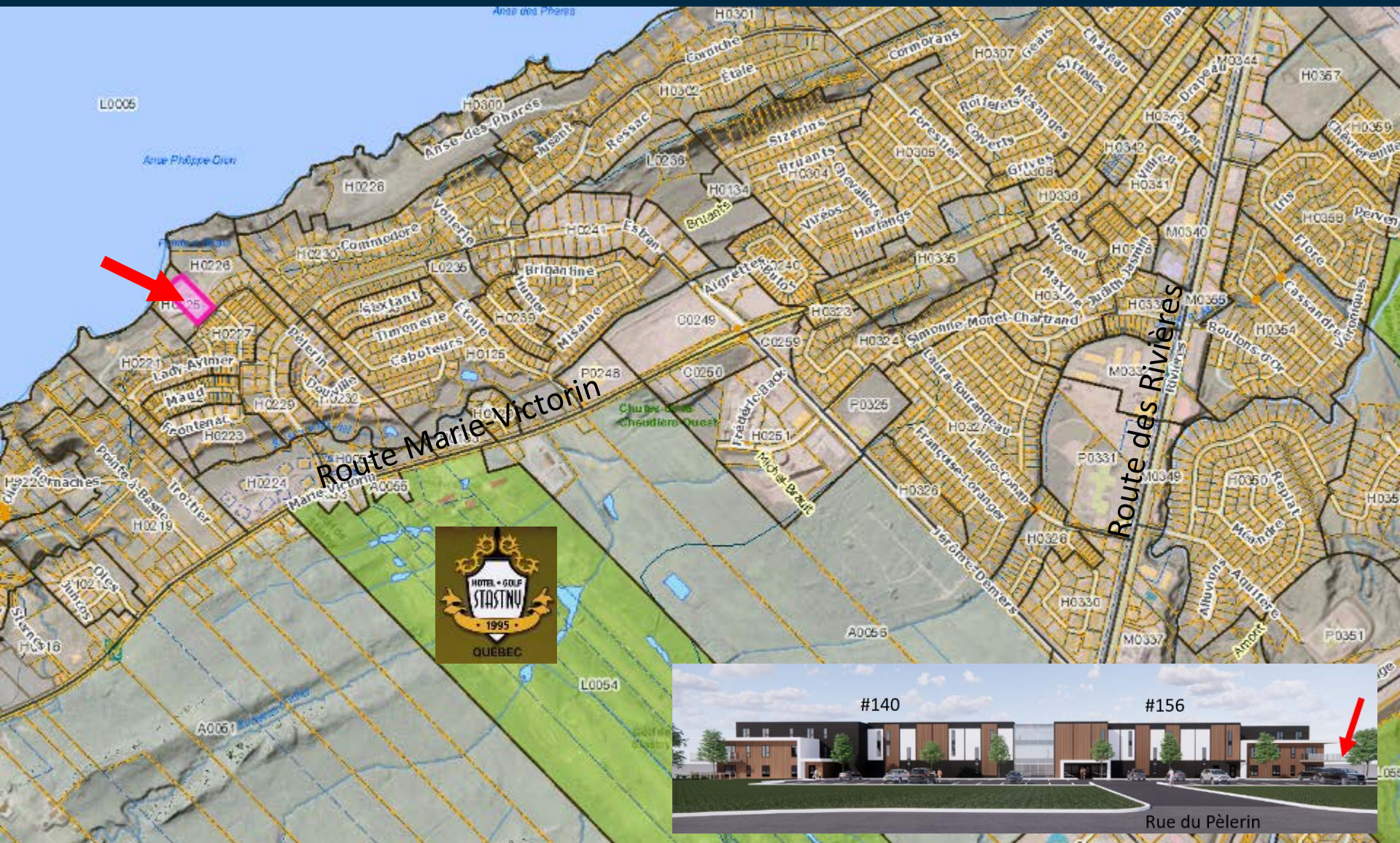
Demande de dérogation mineure – Génératrice pour une habitation multifamiliale isolée – 156, rue du Pèlerin, secteur Saint-Nicolas, lot 5 527 533 .

Informations

Dispositions réglementaires : **Habitation multifamiliale isolée – Constructions accessoires**

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Constructions à titre accessoires	Génératrice non autorisée	1 génératrice au sol dans une cour avant	---

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

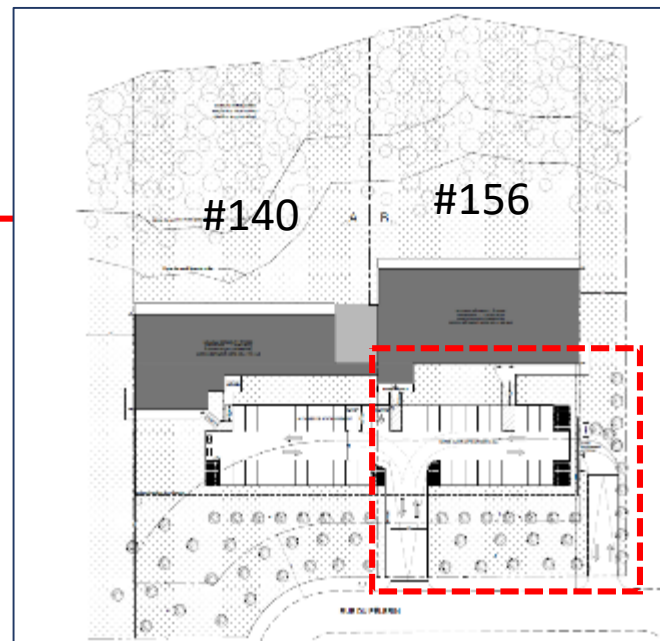
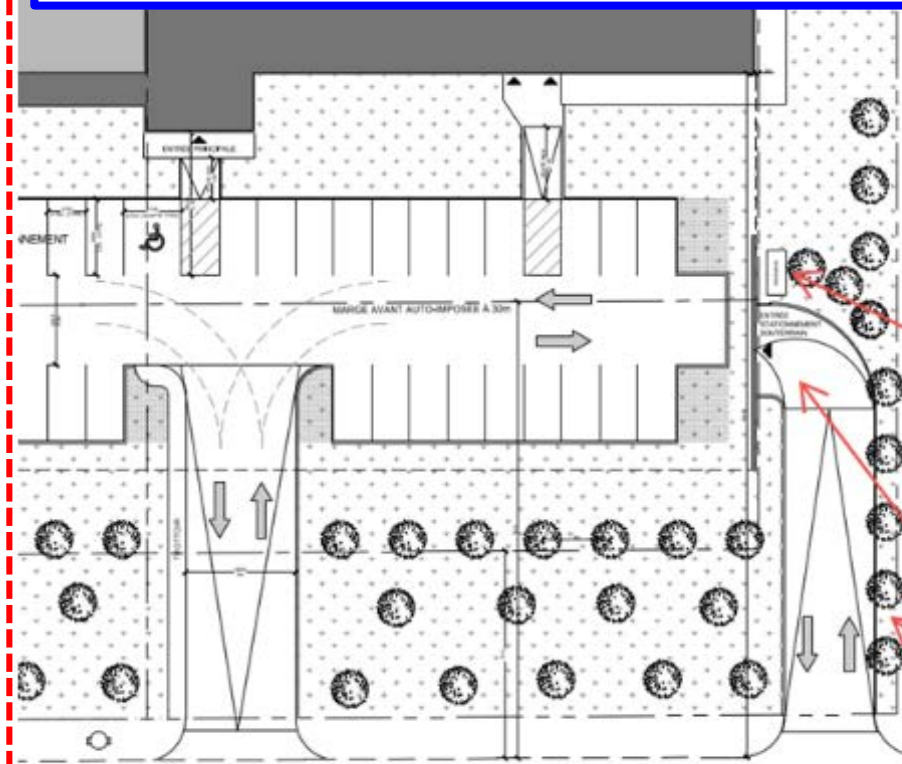


Localisation et immeuble



*Habitation multifamiliale isolée –
À titre de construction accessoire*
Prescrit : Aucune génératrice

Demandé : 1 génératrice dans la cour avant



Génératrice

Dénivelé de ± 9 pieds

Ligne d'arbre sur la
ligne de lot